

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TARN
ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 15
Présents 12

Votants 14

Commune SALIES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mai 2010

L'An deux mille dix et le dix sept mai

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 mai 2010, sous la présidence de Serge NEAU, le Maire.

Etaient présents : Serge NEAU, Bruno GASCON, Jean-Louis BERARD, Lucien GRAUBY, Jean-François ROCHEDREUX, Sylvie DELMAS, Jean-Louis VAUGARNY, Liliane DRUCKER, Thierry LAFUENTE, Cendrine SEGUR, Florence BARASC, et Emmanuelle VIEILLEDENT.

Excusé : Laurent VADOT.

Anne-Marie FRANZINETTI a donné procuration à Bruno GASCON.
Jean-Marc LAURENS a donné procuration à Thierry LAFUENTE.

Secrétaire de séance : Florence BARASC.

**- REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX :
- ADOPTION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU FUTUR CIMETIERE MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal :

Vu la délibération datée du 24 juin 2002 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal respectivement à 50,00 € le m² pour les concessions trentenaires, et à 100,00 € le m² pour les concessions perpétuelles ;
Considérant la nécessité pour la commune d'entreprendre des travaux d'agrandissement et d'aménagement du cimetière municipal ;
Considérant qu'il s'agit d'un projet en cours de réalisation, et qu'un certain nombre de démarches ont été lancées depuis plusieurs mois (achat du terrain, choix d'un maître d'œuvre/bureau d'études chargé du suivi du projet, lancement de la procédure d'appel d'offres et choix de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, signature des marchés et ordres de services permettant le lancement effectif des travaux en question, lancement des travaux, ...);
Considérant la possibilité pour les Collectivités Territoriales de transformer les tarifs des différents services municipaux ;

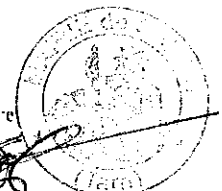
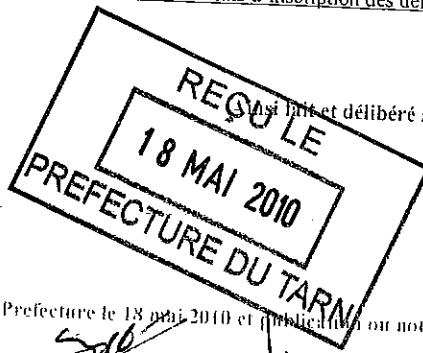
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le prix des concessions du cimetière municipal de la manière suivante :
 - 125,00 €, correspondant au prix de vente du m² des concessions trentenaires dans le cimetière communal et ce, à compter de ce jour ;
 - 210,00 €, correspondant au prix de vente du m² des concessions cinquantenaires dans le cimetière communal et ce, à compter de ce jour ;
 - 80,00 €, correspondant au tarif au m² pour une prolongation de 15 ans et ce, à compter de ce jour ;
- DECIDE de fixer le prix des concessions colombarium du cimetière municipal de la manière suivante :
 - 350,00 €, correspondant au prix de vente, pour une durée de 15 années, des concessions colombarium dans le cimetière communal et ce, à compter de ce jour ;
 - 550,00 €, correspondant au prix de vente, pour une durée de 30 années, des concessions colombarium dans le cimetière communal et ce, à compter de ce jour ;
- DECIDE de fixer le prix des caveaux du cimetière municipal de la manière suivante :

	Durée de 30 années	Durée de 50 années	Prolongation de 15 années
Caveaux 2 places	900,00 €	1 500,00 €	500,00 €
Caveaux 4 places	1 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €

- DECIDE de fixer à 25,00 € le prix relatif aux frais d'inscription des défunts au futur jardin du souvenir.

Certifié conforme au Registre.



Le Maire

Serge NEAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13 mai 2010 et publication ou notification le 18 mai 2010.